

Kubo Tech AG

Conditions générales

(Edition du 20 avril 2026)

1. Établissement des offres

Toutes nos offres, qu'elles soient faites par écrit, par téléphone ou oralement, sont sans engagement. Nous nous efforçons de respecter les prix, quantités, qualités, prestations et délais de livraison proposés.

2. Acceptation de la commande

Toutes les commandes ne sont valables qu'après confirmation écrite ou facturation de notre part. Les accords verbaux ou téléphoniques ne sont conclus que dans la mesure où nous faisons expressément usage de ce droit.

Nous ne sommes pas tenus de nous approvisionner immédiatement en marchandises commandées ni de les tenir prêtes en Suisse avant la date de livraison.

3. Prix

Les prix se rapportent aux prestations confirmées ou facturées au départ de notre établissement. Les prix ne sont pas applicables aux excédents ou aux manques de quantité, ni aux commandes ultérieures.

La TVA, le fret, le port et l'emballage (qui n'est pas repris) ne sont pas compris dans les prix et sont facturés séparément. Tous les prix sont basés sur les salaires, coûts, taxes et taux de change connus au jour de la confirmation. Si ceux-ci augmentent d'ici la livraison, nous nous réservons le droit d'adapter les prix en conséquence. Nous nous réservons le droit de fixer un montant minimum de facture, de facturer une valeur minimale par position et de supprimer les rabais pour les petites factures.

Les prix peuvent également se rapporter à des activités d'ingénierie, de développement, de construction, de conseil ou à des activités similaires (ci-après dénommées collectivement « Prestations de service »).

Sauf accord contraire, ces prestations sont fournies et facturées en fonction du temps passé et du matériel utilisé. En font notamment partie les travaux de conception, les dessins, les calculs, les prototypes, la préparation et le suivi ainsi que la documentation.

4. Tolérance de quantité

Nous nous réservons le droit de livrer des quantités supérieures ou inférieures à la quantité convenue pour des raisons techniques.

5. Délais de livraison

Toutes les indications concernant les délais de livraison prévus ainsi que les délais de prestation de service sont

sans engagement. Elles sont données en toute bonne foi, selon ce qui peut être respecté dans le cadre d'un approvisionnement normal et de conditions régulières.

Toute demande de dommages-intérêts pour retard de livraison est exclue. Si l'acheteur résilie le contrat en raison d'un retard de livraison, nous sommes en droit de facturer les frais occasionnés.

Si, dans le cas de commandes cadres, les livraisons partielles ne sont pas appelées dans le délai convenu, nous avons le droit de facturer la livraison partielle et d'exiger sa réception dans les 30 jours. Passé ce délai, la marchandise est entreposée chez nous aux frais et aux risques du client. L'art. 100 CO reste réservé.

6. Force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure tous les événements et circonstances indépendants de notre volonté qui influent sur l'exécution du contrat.

Nous sommes en droit d'annuler tout ou partie des commandes sans indemnité si un cas de force majeure, que ce soit chez nous, chez nos fournisseurs ou en cours de transport, en rend l'exécution impossible.

7. Profits et risques

Les profits et les risques passent à l'acheteur dès l'expédition, c'est-à-dire dès que la marchandise quitte notre établissement.

L'assurance de la marchandise contre les dommages et les pertes pendant le transport est l'affaire de l'acheteur. Les éventuelles réclamations doivent être formulées auprès de l'entreprise de transport concernée avant la prise en charge de la marchandise.

8. Conditions de paiement

Nos factures sont payables sans aucune déduction. Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de facturation.

Après mise en demeure, nous sommes en droit de facturer des intérêts moratoires (taux usuel de compte courant plus 1 %) et des frais.

9. Outils et moules

Les outils et moules restent notre propriété, même si des frais proportionnels sont facturés.

Toutes les autres conditions concernant les outils et les moules figurent dans les « Conditions relatives aux coûts des outils, des installations de fabrication et des moyens de contrôle » (BWK) dans leur version en vigueur.

10. Droits de propriété

Les marques, dessins et projets restent notre propriété. Il n'est pas permis de les utiliser, de les reproduire ou de les transmettre à des tiers sans notre autorisation expresse. Tous les concepts, calculs, dessins, documents techniques et autres résultats élaborés dans le cadre de prestations restent notre propriété intellectuelle, sauf accord contraire exprès par écrit. Le client reçoit un droit d'utilisation non exclusif pour l'usage de ces résultats aux fins prévues par le contrat.

11. Garantie

Les dispositions suivantes en matière de garantie s'appliquent aux marchandises livrées. Dans la mesure où notre activité concerne des **prestations de service**, nous sommes uniquement tenus à une exécution conforme aux règles reconnues de la technique, mais sans garantir un résultat économique ou technique.

Toutes les données techniques sont sans engagement ; nous nous réservons le droit de procéder à des modifications ou à des améliorations techniques sans obligation de notification.

En cas de défauts de fabrication ou de matériel prouvés sur la marchandise livrée, nous nous engageons, à notre choix, à livrer des pièces de rechange ou à procéder à une remise en état, pour autant que le défaut nous soit communiqué par écrit dans le délai légal ou contractuel.

Nous déclinons toute garantie et toute autre responsabilité en cas de stockage ou de traitement inapproprié, de sollicitation excessive ou d'utilisation non conforme. Toute autre prétention à notre égard, notamment en résolution (réhibition), en réduction de prix ou en dommages-intérêts pour dommages directs ou indirects, est exclue.

Notre responsabilité ne peut en aucun cas dépasser le prix de vente de la commande concernée. La responsabilité pour les prestations de service est en tout cas limitée au montant facturé pour la prestation concernée. L'art. 100 CO reste réservé.

L'approbation d'échantillons types par le client exclut tout avis de défaut ultérieur, pour autant que les pièces livrées correspondent à l'échantillon approuvé. Si des pièces sont livrées d'après des projets ou des dessins du client, la garantie se limite au fait que les pièces livrées ont été exécutées conformément à ces documents. Aucune garantie n'est assumée quant à l'adéquation aux fins prévues par le client ou à d'autres fins d'utilisation.

12. Avis de défauts

Les avis de défauts doivent être formulés par écrit immédiatement après réception de la marchandise, mais au plus tard dans les 8 jours. Si aucun avis de défaut n'est formulé dans ce délai, l'envoi est considéré comme agréé.

Les avis défauts relatifs aux prestations de service doivent être formulés par écrit au plus tard dans les 30 jours suivant la connaissance du défaut et, dans tous les cas, dans un délai de 12 mois à compter de la fourniture de la prestation de service. Les prestations de service sont considérées comme acceptées si aucun avis de défaut écrit n'est formulé dans les 30 jours à compter de la remise des résultats.

13. Modifications et compléments

Toute modification ou tout complément aux conditions générales de vente doit être confirmé par écrit par nos soins pour être valable.

14. Champ d'application

Nos conditions générales de vente (dans leur version en vigueur) sont contraignantes pour la présente affaire ainsi que pour les affaires futures (y compris les accords verbaux) ; leur modification ou leur révocation reste réservée.

15. Exécution, for juridique et droit applicable

Le lieu d'exécution et le for juridique pour toutes les obligations découlant de la relation juridique entre le client et nous-mêmes est le siège de notre société. Le droit suisse est applicable, à l'exclusion (i) des conventions internationales, y compris la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11.04.1980 (CVIM), et à l'exclusion (ii) des règles de conflit de lois.

En cas de divergences résultant de la traduction, le texte en langue allemande fait foi.